

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

19 aout 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **19 aout 2013** à 17 heures à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :       - M. Louis-Marie Bastille, maire  
                              - M. Lucien Gendron, conseiller  
                              - Mme Margot Perreault, conseillère  
                              - M. Alain Boucher, conseiller  
                              - M. Yannick Bélanger, conseiller

Est absent :  
                              - M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2013-08-0190

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 17h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Yannick Bélanger, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2. Constat et lecture de l'avis de convocation**

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2013-08-0191

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-08-0192

### **4. Choix de soumissionnaires pour pavage de routes – chemin de la Seigneurie**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la réalisation de travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur le Chemin de la Seigneurie en fonction du budget disponible pour un montant de 21 500.34 \$ (soit 24 720,02 \$ toutes taxes incluses);

**ATTENDU** que les entreprises invitées devaient nous transmettre des soumissions conformes avant la date limite du lundi 19 août 2013 à 12h00 pour deux types de travaux; à savoir :

- réalisation d'une préparation de surface et la pose d'un traitement de surface sur le Chemin de la Seigneurie
- réalisation d'une préparation de surface et la pose de pavage bitumineux (asphaltage) sur le Chemin de la Seigneurie

**ATTENDU** que la municipalité devait décider du type de revêtement à poser en fonction des distances qui seront proposées par les soumissionnaires; la Municipalité se réservant le droit de n'accepter aucun soumissionnaire, et de choisir librement le type de revêtement qu'elle va faire apposer sans critère de prix ou de distance;

**ATTENDU** les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

<b>Fournisseurs Traitement de surface</b>	<b>Distance traitée</b>
Franroc inc.	<b>N'a pas appliqué</b>
Constructions DJL inc.	<b>325 mètres</b>

<b>Fournisseurs asphaltage</b>	<b>Distance traitée</b>
Pavage Réparations Francoeur inc.	<b>141 mètres</b>
Construction BML inc.	<b>195.3 mètres</b> (ou 210,3 mètres si largeur à 6.5 mètres)
Constructions Jean-Paul Landry inc.	<b>N'a pas appliqué</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher par Yannick Bélanger :

**Que** la Municipalité de Saint-Modeste choisit de réaliser des travaux d'asphaltage;

**Que** la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par «Construction BML inc.» au coût global de 24 720,02 \$ taxes incluses;

Les travaux de préparation et de pavage devront être réalisés dans les

meilleurs délais afin de s'assurer que les conditions climatiques n'interfèrent pas sur la qualité des travaux.

Le coût global de l'investissement représente un montant de 23 645 \$ TVQ incluse sera payé à hauteur de 23 645 \$ par l'enveloppe financière accordée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**5. Période de questions à l'intention des gens de la salle**

Pas de questions.

**2013-08-0193**

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 17h20.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire